



ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

REGLES RELATIVES AUX FRAIS DE SCOLARITE ET DE TRANSPORT DE LA SECTION FRANCAISE

1- FIXATION ET MODALITES DE REGLEMENT

1.1 – Frais de scolarité (frais de dossier, 1^{ère} inscription, droits de scolarité, frais d'assurance, frais d'examens, activités extrascolaires, certifications de langue)

☛ Ils sont fixés chaque année scolaire par le Conseil d'Administration de l'A.E.F.G. (Association pour l'Enseignement Français en Grèce) conformément à la législation hellénique sur les écoles étrangères et au statut-cadre de l'Etablissement.

☛ L'avis de paiement trimestriel est adressé à chaque famille concernée par courrier électronique.

☛ **Tout trimestre commencé est dû dans sa totalité.** Les sommes concernées sont exigibles au début du trimestre. Le paragraphe 2 ci-après indique les dates limites de paiement

☛ **Si les sommes dues ne sont pas acquittées aux dates fixées, des procédures de recouvrement par voie contentieuse peuvent être engagées.**

1.2 – Frais de dossier

Des frais de dossier de 30 € sont exigibles pour toute nouvelle inscription, celle-ci ne sera traitée qu'à réception de ce montant.

1.3 – Frais de transport

Ils sont dus dès lors qu'un élève est inscrit pour une utilisation régulière, quotidienne ou non des transports scolaires. La fixation des frais de transport suit les mêmes règles que les droits de scolarité. Ils tiennent compte de la distance à parcourir. Ils sont fixés forfaitairement et ne peuvent être modulés en fonction de leur utilisation. **L'absence de paiement peut donner lieu à l'interdiction d'utiliser les transports scolaires.**

1.4 – Frais de première inscription

Toute première inscription implique le versement d'un droit d'entrée. Les frais de "première inscription" de 800 € sont payables une seule fois au cours de la scolarité au L.F.H Eugène Delacroix. **Ces frais ne sont pas remboursables en cas de désistement.**

1.5 – Frais d'assurance

Une participation annuelle de 12 € par enfant est demandée au titre de l'assurance individuelle accident et responsabilité civile souscrite par l'établissement pour chaque élève auprès de la société Generali. Cette participation est payable par tous les élèves y compris les élèves boursiers.



LYCEE FRANCO-HELLENIQUE EUGENE DELACROIX

B.P. 60050 - 15301 AGHIA PARASKEVI ATHENES - GRECE TEL (30211) 3009100 FAX (30211) 300 9142

<http://www.lfh.gr>

Tel. Secrétariat d'intendance 00 30 211 3009141



1.6 Remise familles nombreuses

Les familles scolarisant simultanément au moins 3 enfants au Lycée Franco-Hellénique Eugène Delacroix durant une même année scolaire bénéficient, pour chaque enfant, d'une remise de 10% sur les droits de scolarité et les frais de transports scolaires. A partir de 4 enfants, une remise de 15 % sur les frais scolaires s'applique sur la fratrie, remise de 15% également sur les frais scolaires pour les familles scolarisant des triplés.

1.7 – Elèves boursiers de l'État français

Les élèves boursiers reçoivent un avis de paiement édité par les services comptables de l'établissement dès que ceux-ci sont en possession des éléments concernant les quotités accordées. L'impression de cet avis peut être concomitante à celle concernant les élèves non boursiers. Cependant, il arrive que l'édition soit différée de plusieurs semaines. Cela concerne les élèves pour lesquels des demandes de bourses tardives ou des demandes de réexamen des décisions de la première commission de bourses ont été déposées. Dans le cas d'une édition différée, l'avis fixe des dates particulières de règlement et indique le montant définitivement dû des droits de scolarité.

plus d'informations : <http://www.aefe.fr/scolarite/bourses-scolaires/cadre-general>
<http://www.ambafrance-gr.org/-Aide-a-la-scolarite->

Les impayés au titre d'une année scolaire entraînent automatiquement la non-réinscription de l'élève dans l'établissement.

2- MONTANT DES FRAIS DE SCOLARITE POUR L'ANNE SCOLAIRE 2020-2021

A – SECTION FRANCAISE

2.1 – Droits de scolarité

	MONTANT ANNUEL	1 ^{er} trimestre 40%	2 ^{ème} trimestre 30%	3 ^{ème} trimestre 30%
Délais de paiement		16/10/2020	29/01/2021	23/04/2021
PRIMAIRE :				
- Maternelle petite section	5.074,00 €	2.029,60 €	1.522,20 €	1.522,20 €
- Maternelle moyenne section	4.832,00 €	1.932,80 €	1.449,60 €	1.449,60 €
- Maternelle grande section	4.602,00 €	1.840,80 €	1.380,60 €	1.380,60 €
- Élémentaire CP	4.383,00 €	1.753,20 €	1.314,90 €	1.314,90 €
- Élémentaire CE1	4.297,00 €	1.718,80 €	1.289,10 €	1.289,10 €
- Élémentaire CE2	4.213,00 €	1.685,20 €	1.263,90 €	1.263,90 €
- Élémentaire CM1	4.127,00 €	1.650,80 €	1.238,10 €	1.238,10 €
- Élémentaire CM2	4.007,00 €	1.602,80 €	1.202,10 €	1.202,10 €
SECONDAIRE :				
- Collège	4.627,00 €	1.850,80 €	1.388,10 €	1.388,10 €
- Collège-Section internationale	5.144,00 €	2.057,60 €	1.543,20 €	1.543,20 €
- Seconde	4.731,00 €	1.892,40 €	1.419,30 €	1.419,30 €
- Seconde-Section internationale	5.485,00 €	2.194,00 €	1.645,50 €	1.645,50 €
- 1 ^{ère} et Terminale	4.839,00 €	1.935,60 €	1.451,70 €	1.451,70 €
- 1 ^{ère} et Terminale internationale	5.485,00 €	2.194,00 €	1.645,50 €	1.645,50 €



LYCEE FRANCO-HELLENIQUE EUGENE DELACROIX

B.P. 60050 - 15301 AGHIA PARASKEVI ATHENES -GRECE TEL (30211) 3009100 FAX (30211) 300 9142
<http://www.lfh.gr>

Tel. Secrétariat d'intendance 00 30 211 3009141



Les tarifs ci-dessus sont majorés de 20% pour les familles dont l'employeur prend en charge directement ou indirectement les frais de scolarité de leurs enfants.

2.2 – Droits d'inscription aux examens (délai de paiement : 29/01/2021)

- Épreuves anticipées du baccalauréat :	115 €	- Brevet des collèges :	65 €
- Baccalauréat :	350 €	- Brevet des collèges OIB :	100 €
- Baccalauréat OIB :	500 €		

2.3 – Frais communs primaire et secondaire

- Frais de première inscription :	800 €	- Frais de dossier :	30 €
- Frais d'assurance :	12 €		

B – AVANCE (délai de paiement : 21 juin 2020)

	Scolarité	Transport
Cas général	900,00 €	300,00 €
2 enfants inscrits ou plus	1 800,00 €	600,00 €
Elèves boursiers	0,00 €	0,00 €

C- ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES

	MONTANT ANNUEL	1 ^{er} trimestre 40%	2 ^{ème} trimestre 30%	3 ^{ème} trimestre 30%
Délais de paiement		16/10/2020	29/01/2021	23/04/2021
- Garderie (PS au CE1)	200,00 €	80,00 €	60,00 €	60,00 €
- Aide aux leçons (élémentaire)	400,00 €	160,00 €	120,00 €	120,00 €
- Etude dirigée (élémentaire)	260,00 €	104,00 €	78,00 €	78,00 €
- Activités extrascolaires (ts nivx)	400,00 €	160,00 €	120,00 €	120,00 €

D- TRANSPORT SCOLAIRES

	MONTANT ANNUEL	1 ^{er} trimestre 40%	2 ^{ème} trimestre 30%	3 ^{ème} trimestre 30%
Délais de paiement		16/10/2020	29/01/2021	23/04/2021
Tarif 1	1 354,00 €	541,60 €	406,20 €	406,20 €
Tarif 2	1 451,00 €	580,40 €	435,30 €	435,30 €
Tarif 3	1 527,00 €	610,80 €	458,10 €	458,10 €
Tarif 4	1 638,00 €	655,20 €	491,40 €	491,40 €





LYCEE FRANCO-HELLENIQUE EUGENE DELACROIX

B.P. 60050 - 15301 AGHIA PARASKEVI ATHENES - GRECE TEL (30211) 3009100 FAX (30211) 300 9142

<http://www.lfh.gr>

Tel. Secrétariat d'intendance 00 30 211 3009141



E - LE REGLEMENT S'EFFECTUE SOIT

Par virement :

ALPHA BANK
Compte n° 138002002001940
SWIFT CODE : CRBAGRAAXXX
IBAN : GR0701401380138002002001940

EUROBANK
Compte n° 00260045910200348325
SWIFT CODE : ERBKGRAA
IBAN : GR0802600450000910200348325

Vous avez également la possibilité de payer les frais d'écolage directement depuis le site internet de toute banque grecque ou européenne appartenant au système SEPA. Pour la Grèce, dans le site de votre banque, il faudra choisir l'onglet :

- Payments
- Other payments or Educational Organisations
- Lycee Francohellen.Delacroix

Vous devrez ensuite noter le code ci-dessous que vous trouverez sur l'avis de paiement, code qui se présente sous la forme : **RF1234567800000XXXXXXXXXX**

Attention : Un virement par enfant

Ce code est également obligatoire pour les transferts depuis l'étranger, il est à renseigner dans le motif.

A défaut :

Par carte VISA ou MASTERCARD ou par chèque, ce chèque devant être établi à l'ordre de « l'Association pour l'Enseignement Français en Grèce », à défaut en espèces à la caisse du Lycée (jusqu'à 500 € par enfant).
EN AUCUN CAS NE PEUVENT ETRE ACCEPTES les virements postaux.

Merci de ne pas oublier d'indiquer le nom et le code (à relever sur l'avis de paiement adressé par le Lycée) de l'élève, et de bien vouloir communiquer au service de la caisse, soit par mail, soit par téléphone, les coordonnées du virement effectué.

Si nous ne pouvons pas identifier votre paiement, vous risquez de perdre la priorité d'inscription pour votre enfant.

La Directrice Administrative et Financière

Florence PASQUIERS



Le Proviseur

Damien GANIER

